

**S. I. A. E. P. - SYNDICAT DE DISTRIBUTION EAU POTABLE
LAUZERTE – MONTAIGU – BOULOC – BELVEZE – STE JULIETTE**
Siège Administratif : Maison de la Communauté de Communes QUERCY P.S.
82190 TOUFFAILLES - Tél. 05 63 39 56 82 - Mail : sie-lauzerte@orange.fr

COMPTE-RENDU
Conseil syndical du 31 Janvier 2012 à 14 h 30 en mairie de STE JULIETTE

Nombre de Conseillers syndicaux :

■ en exercice : 10	■ présents : 5	■ absents : 5	■ Procurations : 2	■ votants : 7
--------------------	----------------	---------------	--------------------	---------------

L'an deux mil douze, le trente un janvier à quatorze heures trente, le Conseil syndical du SYNDICAT DES EAUX LAUZERTE et MONTAIGU DE QUERCY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de STE JULIETTE sous la présidence de Madame Agnès PALMIE, présidente du SIAEP.

Date de convocation : 28/11/2011

Présents :

PALMIE Agnès – JOFRE Jacques – BONNEMAISON Daniel – SPOLADORE Alain – BROTONS Patrick

Excusés : CRANSAC David - LAVABRE Jean – RICHARD Sébastien - MAZENC Bernard - TERRAT Pascal

Procuration : de B. MAZENC et de J. LAVABRE à A. PALMIE

Intervenant : OGEREAU Mathieu (PRIMA INGENIERIE)

Secrétaire de séance : BROTONS Patrick

Mme la présidente accueille les délégués, et ouvre la séance.

Compte-rendu de la réunion du 06/12/2011.

L'adoption du précédent compte-rendu n'ayant pas été abordée, et un ajout ayant été fait par MM. TERRAT et RICHARD sur le paragraphe concernant la DSP, la nouvelle rédaction définitive du compte rendu précédent est jointe en annexe.

Projet branchement Rodié :

Mme la présidente aborde le projet de Rodié, commune de Lauzerte.

Une consultation par courrier a été lancée après la précédente réunion du Syndicat .

Trois entreprises ont été sollicitées : SALLES, COUSIN-PRADERE, CISE TP.

L'entreprise SALLES, pour des raisons de planning, n'a pas donné suite et s'est excusée.

L'analyse des deux autres offres reçues souligne qu'elles sont conformes.

COUSIN-PRADERE fait une offre à : 17 177 € ht (note à 62.35 selon cahier des charges de l'offre).

CISE TP fait une offre à 12 716 €ht (note à 92,50 selon cahier des charges de l'offre).

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte l'offre de CISE TP.

Un courrier sera transmis aux entreprises à dix jours. Le délai de réalisation est de 5 jours après une période trois semaine de préparation (dossiers DICT, approvisionnements etc.). Dans ces conditions les travaux devraient commencer début mars 2012.

Il est précisé que CISE TP n'a pas renseigné nominativement les moyens humains mis à disposition pour ce chantier, le comité syndical expose que cette remarque n'obère pas la qualité de la proposition.

Ce marché est donc définitivement accordé à CISE TP.

Mme la présidente est chargée de signer les pièces à intervenir.

Marché de travaux 2011/2012 :

La consultation a été lancée mi-décembre. Malgré un nombre important de dossiers retirés (20), le comité syndical n'est aujourd'hui en possession que d'une réponse (un pli).

Mme la présidente expose que le comité syndical peut choisir d'ouvrir ce pli quitte à refuser l'offre si elle n'est pas conforme aux souhaits du syndicat ou entachée d'irrégularités.

Le comité peut également refuser cette seule offre et classer le marché infructueux. Il va de soi qu'il faudrait refaire une consultation et de ce fait attendre au moins deux mois de plus, au risque aussi de ne pas avoir plus d'offres.

Le comité syndical décide de procéder à l'ouverture du pli.

Le pétitionnaire est CISE TP et COUSIN-PRADERE tous deux cotraitants. CISE TP reste porteur de l'offre. (50% des revenus de l'opération pour chaque entreprise).

Détail de l'offre :

Les lobies (Belvèze)

Variante N°1 (fonte diam. 60) : 47 878,50 €ht

Variante N° 2 (fonte blue-top, plus légère, plus maniable de diam. 75 et munie d'un revêtement intérieur) : 48 224,00 €ht

Rue de la brèche (Lauzerte) :

Variante N° 1: 48 296,00 €ht

Variante N° 2: 47 111 €ht

Rue de potevin (Lauzerte) :

Variante N°1 : 42 373,50 €ht

Variante N° 2 : 41 813,50 €ht

Rue des marronniers (Montaigu de Quercy) :

Variante N°1 : 84 978,00 €ht

Variante N° 2 : 83 823,00 €ht

Le dossier est conforme et l'offre inférieure à l'estimation prévisionnelle.

Le comité syndical se prononce favorablement pour la signature de ce marché. La variante adoptée sera définie lors du rapport de l'étude des offres.

Mme la présidente est désignée pour signer les pièces à intervenir.

La commune de Lauzerte est sollicitée pour connaître si un revêtement spécifique de la chaussée est prévu lors de ces travaux et si un projet est prévu pour la rue des couteliers jouxtant la rue de la brèche.

Point travaux en cours :

Borne pompiers à Auléry : débitmètre électromagnétique à poser semaine 5 ou 6.

Montaigu : chantier en cours.

Sécurisation barry et lobies : semaine 5 ou 6.

Mise en sécurité des ouvrages (alarmes, grillages, portails) toujours en cours mais donc pas terminé. Le comité syndical souhaite que ces travaux soient terminés rapidement, en effet la demande de versement de la subvention est liée à cette réalisation.

Remplacement secrétaire :

Melle LAPORTE, actuelle secrétaire souhaite quitter son poste, elle pourrait être remplacée par Melle Catherine PAGES, secrétaire de mairie remplaçante et travaillant à l'agence postale de Touffailles. Melle PAGES serait employée le matin car travaillant à la poste les après-midis. Il est proposé un contrat de type CDD de six mois. Le comité syndical se prononce favorablement à ce sujet.

Questions diverses :

Bouche payante à VIGNALS (Lauzerte) : ces travaux sont prévus début du deuxième semestre 2012.

Repas annuel du Syndicat : il aura lieu le 17 Février 2012, précédé d'une réunion du Syndicat à la mairie de Lauzerte à 10 h 30.

Mme la présidente remercie l'assemblée et les intervenants, et la séance est levée à 16 heures.

Le secrétaire,

Patrick BROTONS

A l'attention des participants :

Si ce compte rendu appelle des remarques de votre part, veuillez les signaler au SIAEP dès que possible.

Sans demandes de modification sous 8 jours calendaires, le compte rendu sera réputé adopté.

Date d'expédition : 13/02/2012